

Image not found or type unknown



Clause dans compromis de vente viager

Par **DUMESNIL**, le **21/01/2016** à **13:17**

Bonjour, je dois signer un compromis de vente d'une maison en viager; le notaire de l'acquéreur mentionne une clause concernant les termites alors que le diagnostiqueur a juste mentionné "traces de passage de termites" et qu'un traitement a été fait il y a 5 ans ?
A t-il raison ? et que doit mentionner cette clause si elle est légale ?
Merci.